



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT



Rapport d'activité 2024

Forêt de Maubuisson - Arbres mis en terre il y a 5 ans - Méry-sur-Oise

ÉDITO



Bernard Tailly
Président du SMAPP

La forêt de Maubuisson, un projet plus que jamais fédérateur

L'année 2024 s'est révélée dans la continuité d'un travail ambitieux entrepris depuis la création du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) en 2014.

Cette année encore, des milliers d'arbres ont été mis en terre. On dénombre désormais 703 000 nouveaux plants sur la Plaine qui constitue le maillon essentiel de l'arc forestier régional et qui présente la singularité exceptionnelle d'être située au coeur de l'urbanisation, entre la Vallée de Montmorency et l'Agglomération de Cergy-Pontoise.

La forêt rassemble : en plus de bénéficier d'un consensus de tous les niveaux institutionnels et d'organismes publics, elle bénéficie de la contribution du monde privé à travers les actions de mécénat des entreprises et de la participation du grand public via la Fondation du patrimoine.

Tout le monde peut être acteur de sa nouvelle forêt.



Sommaire



01

La présentation du SMAPP

Les membres	07
Le personnel	08
La vie administrative 2024	09

02

Les activités 2024 du SMAPP

La maîtrise foncière	11
La préparation des sols	14
Les travaux forestiers	15
Les études environnementales	19
L'aménagement des conditions d'accueil	20
La communication	21
Le mécénat et les autres financements	23

03

Les données financières 2024

Le fonctionnement	25
Les investissements	26



01

La présentation du SMAPP





Colonne d'équilibre sur Méry-sur-Oise, vestige du réseau d'épandage des eaux usées sur la Plaine

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) a été créé par un arrêté préfectoral du 24 mars 2014.

Le syndicat a pour objet :

- la réalisation de toutes études, acquisitions foncières et tous travaux directement et indirectement nécessaires à la transformation de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt en espace naturel, constitué principalement d'une forêt ;
- la création, l'exploitation et la gestion de cet espace naturel ;
- la création et la gestion de tous les équipements liés à l'exploitation et à l'usage de cet espace ;
- la gestion de la transition de l'espace agricole.



Cet objet s'inscrit dans le cadre de l'évolution nécessaire de l'usage de ce territoire et de l'arrêt des épandages d'eaux usées.

Les membres

La composition du Comité syndical s'établit comme suit :

7 délégués titulaires représentant la Région Ile-de-France

7 délégués titulaires représentant le Département du Val d'Oise

5 délégués titulaires pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis (au titre des communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye et Taverny)

1 délégué titulaire pour la Commune de Méry-sur-Oise

1 délégué titulaire pour la Commune de Saint-Ouen l'Aumône

Autant de délégués suppléants sont désignés.

Le Président est élu par le Comité syndical, en son sein, pour une durée de 3 ans. Il est rééligible.

Bernard Tailly a été réélu le 30 juin 2023.





Le Comité syndical élit en son sein un Bureau composé de 8 membres.

Le Bureau comprend :

1 président

7 vice-présidents désignés comme suit :

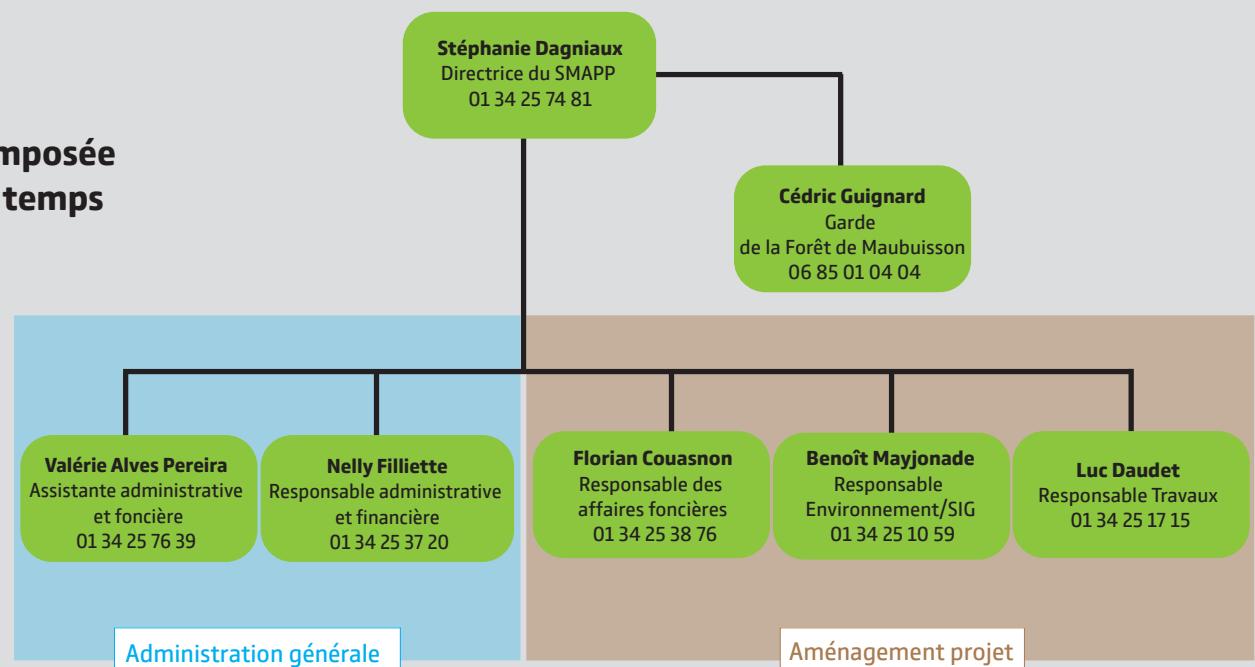
2 élus parmi les délégués représentant la Région Ile-de-France

2 des Vice-présidents sont élus parmi les délégués représentant le Département du Val d'Oise

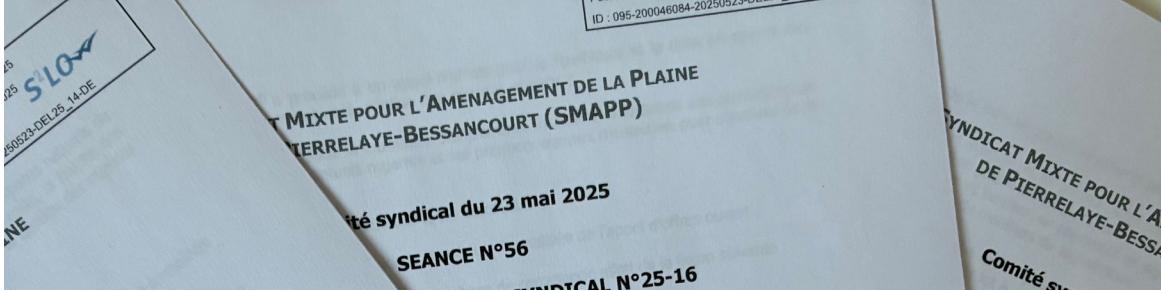
3 des Vice-présidents sont élus parmi les délégués représentant les Communes et leurs groupements

Le personnel

L'équipe administrative du SMAPP est composée de 5 agents à temps complet et 1 agent à temps non complet.



La vie administrative 2024



Comité syndical du 02/02/2024	
N° de délibération	Objet de la délibération
24.03	Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France
24.02	Avis du SMAPP sur le SDRIF E
24.01	Orientations budgétaires 2024

Comité syndical du 29/03/2024	
N° de délibération	Objet de la délibération
24.13	Abrogation de la délibération n°20-28 du Comité syndical du 10 décembre 2020
24.12	Contribution des membres pour l'année 2024
24.11	Adoption du budget primitif 2024
24.10	Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement « Aménagement forestier »
24.09	Affectation des résultats 2023
24.08	Compte administratif de l'exercice 2023
24.07	Compte de gestion de l'exercice 2024
24.06	Bilan des cessions et acquisitions foncières réalisées en 2023
24.05	Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'Appels d'Offres
24.04	Installation de nouveaux membres suppléants pour la Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise

Comité syndical du 21/06/2024	
N° de délibération	Objet de la délibération
24.21	Convention portant autorisation de travaux et d'aménagement sur les chemins ruraux
24.20	Approbation de la convention bilatérale portant éviction agricole et réquisition d'emprise totale de Monsieur Didier BECAM
24.19	Approbation des conventions bilatérales portant éviction agricole et occupation précaire des exploitants agricoles
24.18	Actualisation du Périmètre d'intervention du SMAPP
24.17	Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs
24.16	Adoption de la convention de mise à disposition de bureaux, de moyens et de services du Conseil départemental du Val d'Oise pour le fonctionnement du SMAPP – Période 2024-2026
24.15	Rapport d'activité 2023
24.14	Election des représentants de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise au sein du Bureau du SMAPP

Au cours de l'année 2024, le Comité syndical s'est réuni 5 fois pour adopter 32 délibérations.

Les tableaux ci-contre récapitulent l'ensemble des délibérations prises lors des différents comités syndicaux de 2024.

Comité syndical du 11/10/2024	
N° de délibération	Objet de la délibération
24.25	Provision pour créances douteuses 2024
24.24	Recrutement d'un agent contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité
24.23	Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents
24.22	Création d'un poste d'attaché territorial, à temps non complet

Comité syndical du 13/12/2024	
N° de délibération	Objet de la délibération
24.32	Ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du Budget primitif 2025
24.31	Prolongation du PASS Territorial du CIG de la Grande Couronne
24.30	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
24.29	Convention avec le SMBO et la CACP pour la restauration écologique du ru du Fond de Vaux sur les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône
24.28	Signature du projet d'acte instaurant des Obligations Réelles Environnementales (ORE) pour la mise en œuvre de mesures compensatoires favorables à un cortège diversifié d'espèces des milieux ouverts à semi-ouvert sur le site de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt
24.27	Demande de soumission de la Forêt de Maubuisson au régime forestier
24.26	Prorogation de la déclaration d'utilité publique au profit du Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans le cadre du projet d'aménagement forestier

02

Les activités 2024 du SMAPP

La maîtrise foncière

Achat de parcelles

Par arrêté du 24 février 2020, Le Préfet du Val d'Oise a déclaré d'utilité publique le projet de création d'une forêt sur la Plaine dite de Pierrelaye Bessancourt permettant ainsi au SMAPP de poursuivre la procédure foncière engagée à l'amiable. La première ordonnance d'expropriation, en date du 24 juin 2021, qui concernait le secteur 1, localisé entre la RN184 au nord et le Chemin de Saint-Prix, a permis de transférer la propriété de 245,5 hectares au SMAPP. Les audiences en fixation d'indemnités ont débuté le 8 février 2022 sur ce premier secteur. Lors de ces audiences, le Commissaire du gouvernement et le juge de l'expropriation ont confirmé les offres d'indemnités émises par le SMAPP.

Depuis, les audiences se sont poursuivies. En 2024, le juge a tenu 10 transports sur les lieux (TSL) et audiences pour 627 parcelles (En 2023 : 14 TSL pour 854 parcelles). Certains dossiers rencontrent des obstacles au paiement des indemnités (succession inconnue ou non régularisée) qui imposent au SMAPP de consigner les indemnités de dépossession pour pouvoir entrer en jouissance des terrains. En 2024, le SMAPP a réalisé 46 consignations et déconsigné 11 paiements.

Le SMAPP a parallèlement poursuivi les acquisitions amiables. Au cours de 2024, 49 actes d'acquisition ont été signés représentant 120 parcelles et 7 traités d'adhésion ont été signés pour 18 parcelles.

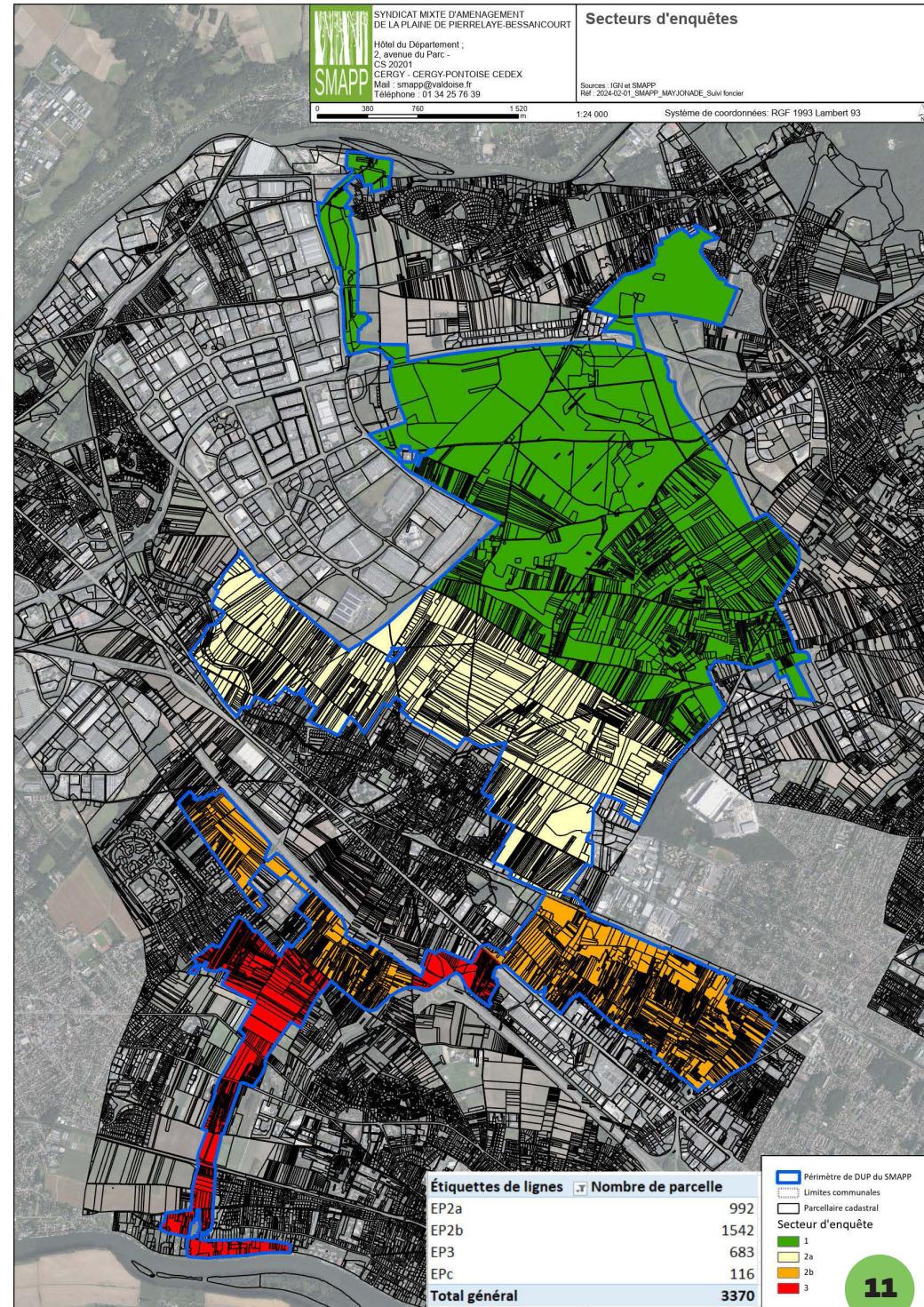
Au 31/12/2024, le SMAPP était propriétaire de 2 993 parcelles soit un total d'environ 900 hectares (70% du total à acquérir)

Secteur 1 : Au 31/12/2024, le SMAPP était propriétaire de 1 537 parcelles sur un total de 1 759 parcelles.

Secteur 2 a : Au 31/12/2024, le SMAPP était propriétaire de 789 parcelles sur un total de 1 311 parcelles.

Secteur 2 b : Au 31/12/2024, le SMAPP était propriétaire de 565 parcelles sur un total de 2 074 parcelles.

Secteur 3 : Au 31/12/2024, le SMAPP était propriétaire de 102 parcelles sur un total de 810 parcelles.



A la suite de l'enquête parcellaire complémentaire de 2022 élargie aux trois secteurs de relocalisation des gens du voyage impactés par la forêt, un arrêté de cessibilité a été rendu par le Préfet le 14 novembre 2023. Il représente 275 parcelles (54 ha). En mars 2024, le SMAPP a reçu l'ordonnance d'expropriation. Cet arrêté vaut transfert de propriété et permet de payer les indemnités aux expropriés.

Concernant le secteur 2a, situé entre le chemin de Saint-Prix et la RD 14 (à l'exclusion du bois des Sillières), l'arrêté de cessibilité a été rendu par le Préfet le 12 juillet 2024. Il représente 979 parcelles (258 ha). Le 10 octobre 2024, le SMAPP a reçu l'ordonnance d'expropriation.

L'enquête parcellaire concernant la partie du secteur 3 localisée sur la commune d'Herblay-sur-Seine a été menée de septembre à octobre 2024 et fera l'objet d'une demande cessibilité en début d'année 2025. Ce secteur représente 587 parcelles situées à Herblay (67 ha). Les audiences ont débuté sur ce secteur sans attendre l'arrêté de cessibilité ou l'ordonnance d'expropriation.

Cette simultanéité des procédures donne au SMAPP la capacité d'assurer des plantations d'année en année.

Réappropriation du terrain

Deux installations de Roms ont été constatées, la première dans le secteur du bois de la Garenne à Méry-sur-Oise et la seconde au Bois brûlé sur la commune de Pierrelaye. L'intervention rapide et conjointe des collectivités et des forces de police ont permis de reprendre rapidement possession des terrains.

Gestion des logements - Suivi social – MOUS

La communauté des gens du voyage

Le SMAPP participe au comité de pilotage de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) dirigée par la communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP), visant à accompagner la relocalisation des Gens du voyage directement impactés par l'aménagement de la forêt de Maubuisson.

Les populations installées dans le patrimoine bâti appartenant au SMAPP

Le SMAPP a engagé avec SOLIHA un marché de MOUS pour le relogement et l'accompagnement social quelques ménages impactés par l'aménagement de la forêt de Maubuisson. L'enquête sociale réalisée fournit une bonne connaissance de la situation des ménages et permet de programmer les premiers départs.



Maisons d'habitation sur Méry-sur-Oise

Les actions contentieuses

La libération et la protection d'une telle surface en mutation nécessite une vigilance permanente :

- Deux recours avaient été introduits pour demander l'annulation de la déclaration d'utilité publique pris par le Préfet du Val d'Oise le 24 février 2020. Le juge administratif a rejeté les requêtes en annulation par jugement du 10 février 2023. Cette décision a fait l'objet de deux appels qui ont été rejetés par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles le 14 novembre 2024.
- En 2024, le SMAPP a accompagné la commune de Pierrelaye qui mène une action contre l'urbanisation illicite d'une vingtaine de parcelles contigües situées dans le périmètre du SMAPP. Dans une ordonnance du 7 juin 2024, le Juge des référés a ordonné l'arrêt immédiat des travaux, la remise en état des parcelles. Les contrevenants ayant poursuivi les travaux et commencé à occuper le site, la procédure se poursuivra en 2025. Deux procédures complémentaires sont en cours :
 - l'expulsion des occupants et la démolition des constructions illégales, au besoin avec l'appui de la force publique;
 - la demande de liquidation des astreintes auxquelles les contrevenants ont été condamnés.
- En 2024, plusieurs procédures amiables et contentieuses ont été initiées afin d'obtenir la libération de plusieurs logements appartenant au SMAPP et occupés sans titre. Les procédures d'expulsion lancées n'ont pas mis fin aux procédures d'accompagnement social menées depuis plusieurs années.
- Au total, neuf autres plaintes ont été déposées par le SMAPP en 2024. Elles concernent : 8 dépôts ou décharges sauvages, 2 dégradations et 1 vol.



La préparation des sols

Nettoyage des sites

De nombreuses interventions sur des zones de dépôts sauvages ou illicites ont été menées et des opérations de nettoyage de finition à Montarcy ont été réalisées par l'APAJH95.



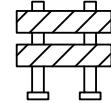
Le sud du secteur 1 entre les Boërs et le Bois à Poèle a été nettoyé sur plusieurs sites par l'APAJH 95



Les travaux d'enlèvement de déchets sur la Butte de Montarcy et la Butte à Mondion, ainsi qu'au Fond de Vaux se sont poursuivis durant l'année 2024

Au total,

les chantiers d'enlèvement de dépôts sauvages ont porté sur la collecte d'environ **3000 Tonnes de déchets** dont 45 % de déchets amiantés.



Travaux de sécurisation

A des fins de sécurisation des emprises lui appartenant, le SMAPP a prolongé les merlons et les glissières de sécurité (350 m linéaire) le long de la RD191 à Bessancourt.

Des interventions ponctuelles, pour maintenir les blocages et sécuriser les sites propriété du SMAPP, notamment à la Haute Borne, ont été réalisées durant toute l'année pour lutter contre les intrusions.

Pour répondre à la demande de l'Inspection Générale des Carrières, un mur situé en carrière a été rebouché et doublé pour sécuriser les carrières souterraines sous le Bois de la Garenne Maubuisson.

D'autres interventions ont consisté en :

- ➔ nettoyage et aménagement de merlon et d'enrochement au carrefour du Bon Coin;
- ➔ remplacement de la barrière de Montjaret à Méry-sur-Oise;
- ➔ remplacement de la barrière du chemin de la Haute Vacherie à Pierrelaye;
- ➔ nettoyage et réaménagement des blocages au carrefour de la RD191 et du chemin de Saint-Prix.

Dans le courant de l'été 2024, une ruine Sente du Fond de Vaux, une maison libre d'occupation à Montarcy, et une ancienne grange à Montarcy ont été démolies. Les pierres de démolition ont en partie été réemployées par la commune de Méry-sur-Oise et l'association ATD Quart Monde.





Les travaux forestiers

Mise en terre des arbres et arbustes

A la fin de la campagne d'hiver 2024 environ 105 000 nouveaux plants de 18 essences différentes ont été mis en terre: chêne chevelu (31,94 %), chêne pubescent (19,01%), bouleau verruqueux (8,44 %), érable plane (7,99 %), pin laricio de calabre (7,49 %), alisier terminal (6,10 %), etc.

Cette année encore, le SMAPP a été accompagné par l'Office National des Forêts (ONF) dans la mise en place de la campagne de plantation annuelle.

L'ONF l'a notamment conseillé dans le choix des essences, sélectionnées en fonction du climat futur et des caractéristiques de sol. Les plantations ont été faites en mélange de 3 à 5 essences par parcelles afin d'éviter la propagation de maladies.

Sous le contrôle du SMAPP, l'ONF a supervisé l'entreprise Naudet, en charge de la fourniture et de la plantation des arbres et arbustes. Les plantations ont eu lieu du 25 novembre 2024 au 15 mars 2025. La technique de plantation à racines nues des racines permet d'obtenir d'excellents taux de survie des nouveaux arbres. Des réunions régulières ont eu lieu entre l'ONF et le SMAPP pour veiller au bon déroulement des plantations.



Nombre de plants par essence à la fin de la campagne d'hiver 2024

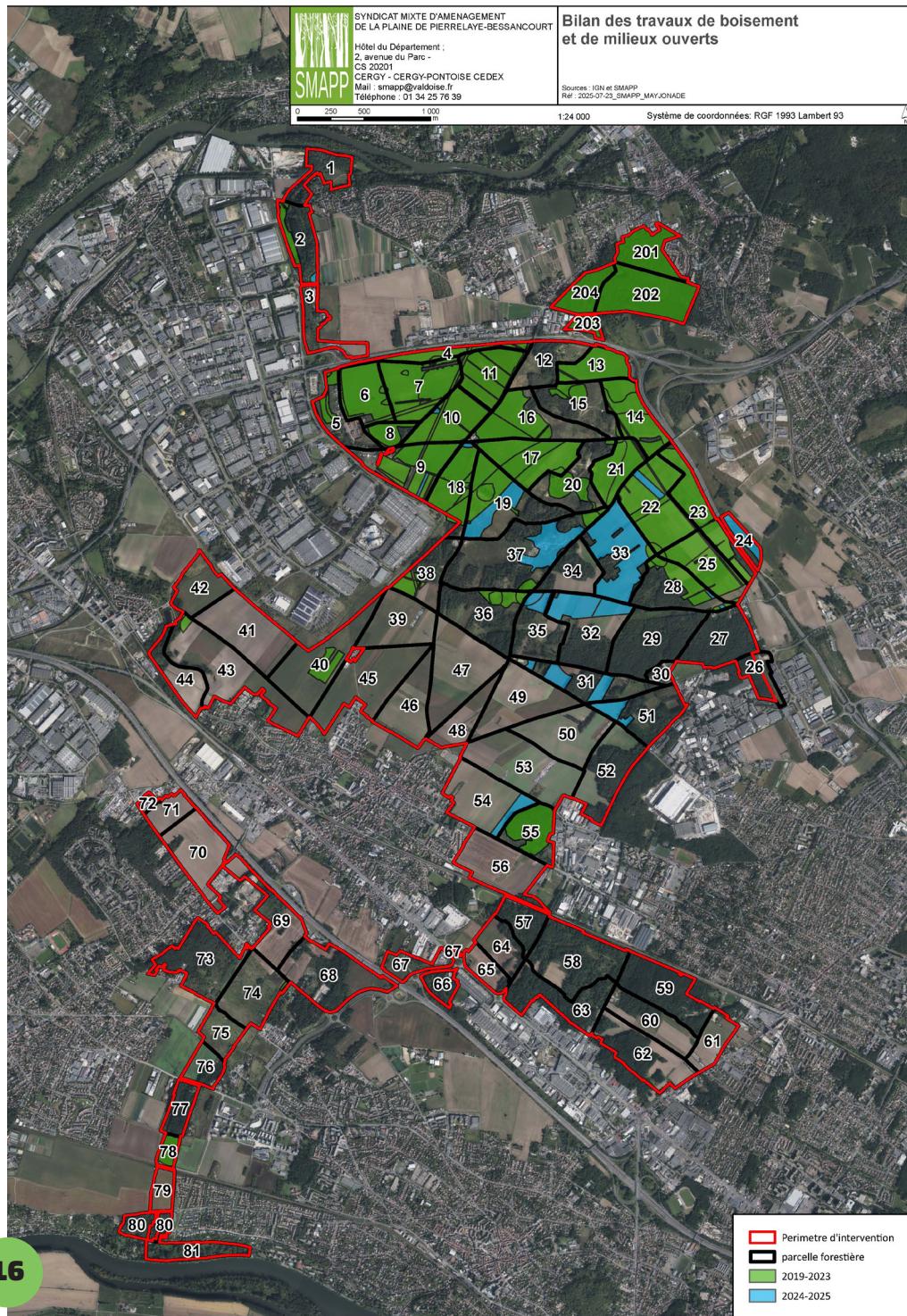
Nombre de plants Pourcentage %

arbres	681 646	96,95 %
quercus	327 196	46,54 %
Chêne chevelu	128 216	18,24 %
Chêne d'Amérique	1 846	0,26 %
Chêne pubescent	115 588	16,44 %
Chêne sessile	58 606	8,34 %
Chêne Tauzin	21 690	3,08 %
Chêne vert	1 250	0,18 %
acer	90 145	12,82 %
Erable champêtre	17 566	2,50 %
Erable de Montpellier	7 333	1,04 %
Erable plane	65 246	9,28 %
sorbus	41 364	5,88 %
Alisier blanc	482	0,07 %
Alisier terminal	21 261	3,02 %
Cormier	19 621	2,79 %
tilia	37 783	5,37 %
Tilleul à petites feuilles	37 783	5,37 %
alnus	37 509	5,33 %
Aulne à feuille en cœur	23 812	3,39 %
Aulne blanc	13 697	1,95 %
pinus	30 645	4,36 %
Pin de Salzmann	444	0,06 %
Pin laricio de calabre	30 031	4,27 %
Pin noir	170	0,02 %
betula	25 951	3,69 %
Bouleau verruqueux	25 951	3,69 %
prunus	21 195	3,01 %
Merisier	20 017	2,85 %
Merisier	23	0,00 %
Prunier	1 155	0,16 %
carpinus	16 744	2,38 %
Charme	16 744	2,38 %
fagus	15 577	2,22 %
Hêtre d'Orient	15 577	2,22 %
pyrus	13 199	1,88 %
Poirier	13 199	1,88 %
cedrus	7 593	1,08 %
Cèdre de l'Atlas	7 593	1,08 %
abies	6 225	0,89 %
Sapin de Bornmuller	6 225	0,89 %
celtis	4 460	0,63 %
Micocoulier	4 460	0,63 %
juglans	3 045	0,43 %
Noyer	2 860	0,41 %
Noyer noir	185	0,03 %
malus	3 015	0,43 %
Pommier	115 588	0,43 %

Depuis 2019,
703 117 plants
ont été réalisés,
dont **681 646**
arbres
et **21 471**
arbustes.

arbustes	21 471	3,05 %
ostrya	7 420	1,06 %
Charme houblon	7 420	1,06 %
corylus	3 793	0,54 %
Noisetier	3 793	0,54 %
crataegus	2 832	0,40 %
Aubépine monogyne	2 832	0,40 %
rhamnus	2 173	0,31 %
Nerprun purgatif	2 173	0,31 %
rosa	1 658	0,24 %
Eglantier	1 658	0,24 %
berbers	1 155	0,16 %
Epine vinette	1 155	0,16 %
ligustrum	794	0,11 %
Troène	794	0,11 %
citrus	666	0,09 %
Citronnier epineux	666	0,09 %
ilex	490	0,07 %
Houx	490	0,07 %
hippophae	490	0,07 %
Argousier	490	0,07 %

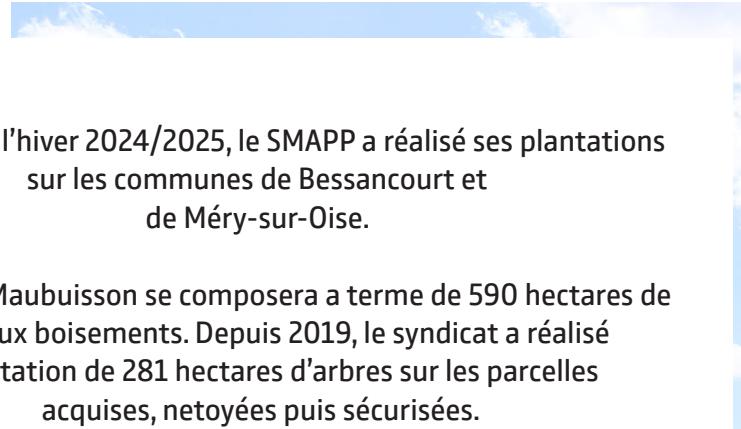




Augmentation de la surface boisée

**La campagne d'hiver 2024
a permis de planter
62 hectares
de nouveaux boisements,
soit 105 000 arbres**





Au cours de l'hiver 2024/2025, le SMAPP a réalisé ses plantations sur les communes de Bessancourt et de Méry-sur-Oise.

La forêt de Maubuisson se composera à terme de 590 hectares de nouveaux boisements. Depuis 2019, le syndicat a réalisé la plantation de 281 hectares d'arbres sur les parcelles acquises, nettoyées puis sécurisées.



Entretien des espaces

Afin de lutter contre les importants dégâts dûs aux campagnols sur les nouvelles plantations une quarantaine de perches à rapaces ont été installées en début d'année 2024 au cœur des parcelles boisées les années précédentes ou nouvellement plantées.



Magnifiques bleuets au cœur de la forêt



Perche à rapaces installée dans la Plaine

Des prairies fleuries semées

Depuis les premières plantations, 26 hectares d'espaces ouverts ont été semés en mélange de prairie fleurie.

La création de ces espaces permet de conserver sur le site les espèces faunistiques et floristiques invétorées et inféodées aux milieux ouverts.

La forêt de Maubuisson est un aménagement forestier préservant et développant la biodiversité sur le territoire.



Drave des murailles - fleur protégée en Île-de-France

Les études environnementales

Suivi environnemental

Mandaté par le SMAPP en 2024, le bureau d'études environnementales Biotope a réalisé la première année de suivi du secteur Nord de la Plaine, mettant en avant des enjeux écologiques importants sur des milieux variés. Par exemple, le Verdier d'Europe et le Pic épeichette, oiseaux vulnérables en France, qui fréquentent les boisements existants ou encore le Cochevis huppé, en danger en Île-de-France et à enjeu très fort, ou le Chardonneret élégant, vulnérable en France et à enjeu fort.

Ces deux dernières espèces sont retrouvées sur les milieux herbacés, aux côtés d'insectes protégés, tels la Mante religieuse, ou l'Œdipode turquoise, et d'une flore d'intérêt comme l'Agripaume cardiaque, la Vesce fausse-gesse ou la Drave des murailles (cette dernière protégée en Île-de-France).



Verdier d'Europe

Valorisation du bois

Une étude sur la valorisation possible du bois issu des boisements existants a été menée, notamment pour les peupliers qui parviennent en fin de vie sur les boisements existants. Les analyses révèlent que les concentrations en métaux détectées dans les bois sont relativement faibles, notamment au regard du niveau de contaminants des sols présents sur le site.

La valorisation de ces bois nécessite un contrôle rigoureux des teneurs en métaux lourds, afin d'éviter la dispersion de ces polluants dans l'atmosphère lors de la combustion, l'utilisation en chaufferie industrielle est envisageable.

L'aménagement des conditions d'accueil

Aménagement des chemins

Le SMAPP réalise des travaux de sécurisation sur les bois existants. Le bois de la Butte Rouge, à Pierrelaye, complètement impénétrable, a été ouvert au public par la création de plusieurs sentiers, accessibles depuis la Chaussée Jules César.

Le marché pour la création des voies, parkings forestiers et des plateformes a été attribué durant l'été 2024. La première campagne de travaux de rénovation des chemins existants débute en février 2025.



Mise en place du mobilier d'accueil

Des prototypes de mobilier d'entrée ont été installés à l'orée du Bois de la Garenne Maubuisson à Méry-sur-Oise et du Bois de la Butte Rouge à Pierrelaye. Ces gabions sont constitués de matériaux issus des démolitions réalisées sur le site. Ils s'inspirent des murs en pierre-sèche qui constituent des réserves de biodiversité pour la flore et la petite faune (insectes et lézards notamment).

Ces prototypes ont permis de définir le cahier des charges d'un appel d'offres à la réalisation de l'ensemble de la signalétique et du mobilier d'accueil de la forêt.

Aménagement d'une maison pédagogique

Fin 2023, un architecte a été désigné afin de requalifier le bâtiment technique existant au 20 rue de la Colonne à Méry-sur-Oise pour l'accueil du public et notamment pour le déroulement des ateliers de sensibilisation à destination de scolaires.

En 2024, le permis de construire a été obtenu, et les marchés ont été attribués aux entreprises pour mener ce chantier (6 lots). Le chantier a démarré le 18 novembre 2024.



La communication

Lancement de la campagne de plantation



Le lancement de la cinquième campagne de plantation s'est déroulée le 25 novembre 2024 en présence du Vice-Président de la Région Ile-de-France, de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, de Madame la Présidente du Département du Val d'Oise, des Maires des communes d'implantation et du Président du SIAAP.

Cette cérémonie a été l'occasion de remercier les mécènes pour leur engagement par la remise d'une œuvre signée Pascal Oudet.

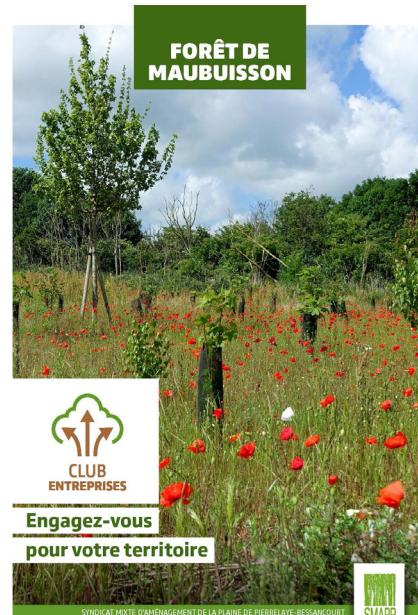
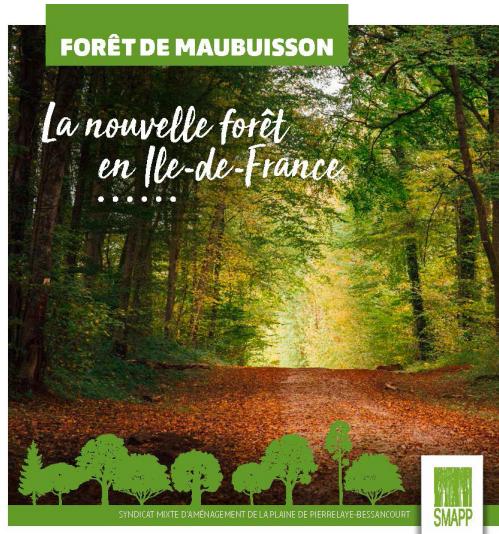


Pascal Oudet est un tourneur d'art et sculpteur sur bois français. Il n'utilise que du chêne de France soigneusement sélectionné.

Il se distingue par son travail de dentelle de bois qu'il décrit comme "une histoire d'arbre rendue visible" : chaque motif relate la vie de l'arbre sur plusieurs dizaines d'années. On peut ainsi connaître son histoire en regardant ses cernes. Un travail magnifique, qui fait résonnance avec notre forêt naissante.

Actions de communication

La brochure présentant la genèse, les enjeux et l'avancement de l'aménagement forestier éditée en 2022 a fait l'objet d'une nouvelle mise à jour en 2024 pour tenir compte de l'évolution de nos partenaires financiers.



Une plaquette à destination des entreprises du territoire a été réalisée et imprimée afin de mobiliser un "club entreprises" autour du projet d'aménagement de la forêt.

Fin d'année 2024, le SMAPP a créé un compte Linkedin "Forêt de Maubuissosn" afin de communiquer davantage avec les acteurs économiques du territoire et pour donner plus de visibilité aux actions menées par le syndicat.



Une vidéo de présentation de la Forêt de Maubuissosn a été réalisée en partenariat avec l'ONF.

Celle-ci a été mise en ligne sur le compte Youtube de l'ONF et relayée sur le site internet du SMAPP.

Sensibilisation des scolaires

Sur l'année 2024, le SMAPP a financé 31 animations scolaires, pour des élèves de CM1 et CM2.

Ces ateliers sont soutenus par un animateur nature de l'ONF. Les élèves découvrent la vie des arbres et la biodiversité de la forêt.



Animation scolaire dans une classe du territoire

Le mécénat et les autres financements

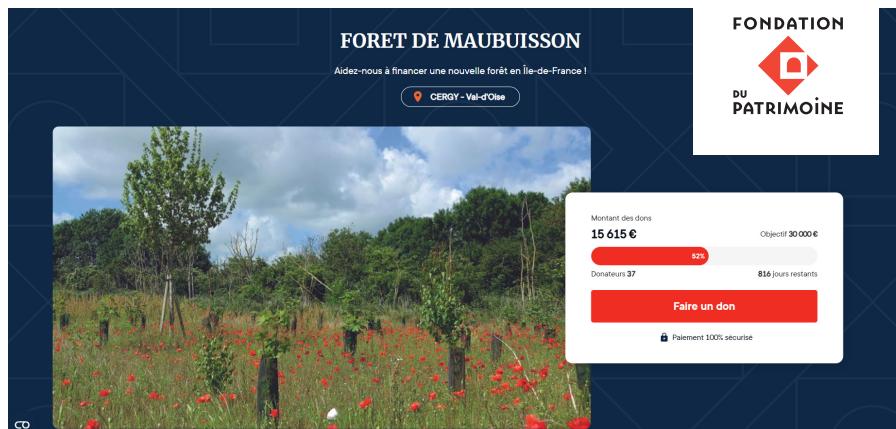
Mécénat

Le SMAPP s'est attaché, en 2023, les services d'un cabinet de communication spécialisé dans le mécénat afin d'élaborer une stratégie visant à lever des fonds privés. Le SMAPP a ainsi envoyé 40 sollicitations auprès de grandes entreprises. Cela a donné lieu à des rencontres de prospects. Ces rendez-vous ont permis la concrétisation de dons auprès du Crédit Agricole Ile de France (fonds mécénat Environnement & Mobilité) et la Fondation Bouygues Immobilier. Le SMAPP a répondu à deux appels à projets dont les résultats seront connus en 2025.

Depuis 2023, la Forêt de Maubuisson est ainsi soutenue par la Fondation Groupe EDF, la Fondation Engie, Dassault Aviation, SPIE, le fonds mécénat Environnement & Mobilité du Crédit Agricole Ile-de-France, la Fondation Bouygues Immobilier et la Fondation du patrimoine.

Tous acteurs de la nouvelle forêt

En partenariat avec la Fondation du patrimoine, la SMAPP a lancé en 2024 une souscription publique pour permettre à chacun de participer à la création de la Forêt de Maubuisson.



Remise de trophées à nos mécènes lors du lancement de la campagne de plantation 2024-2025

Un site ouvert aux compensations

La plantation sur une surface de 52,7 ha avec un mélange de 14 essences quasi exclusivement feuillues au premier rang desquelles figureront le chêne chevelu et le chêne pubescent a été présenté au label bas carbone.

13 698 t CO2 ont été reconnues dont une partie a été vendue par l'intermédiaire de la Société forestière de la CDC.

Le projet offre ainsi aux collectivités, comme aux entreprises, la possibilité de mettre en oeuvre leur contribution à la neutralité carbone.

LABEL BAS CARBONE

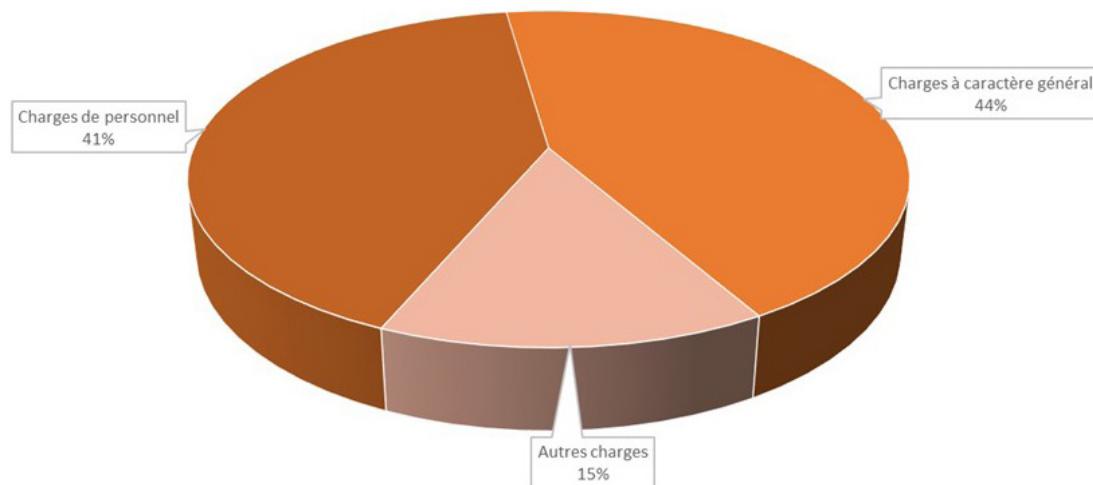


03

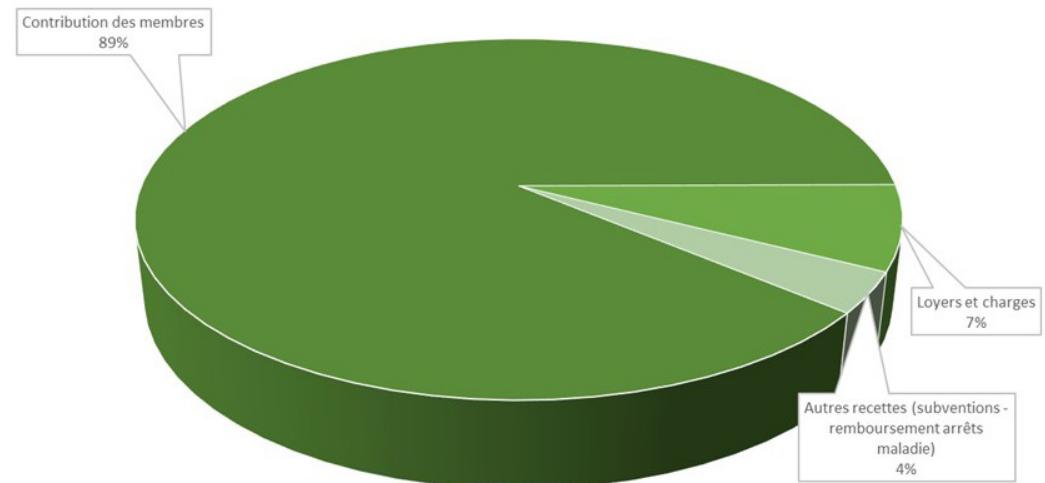
Les données financières 2024

Le fonctionnement

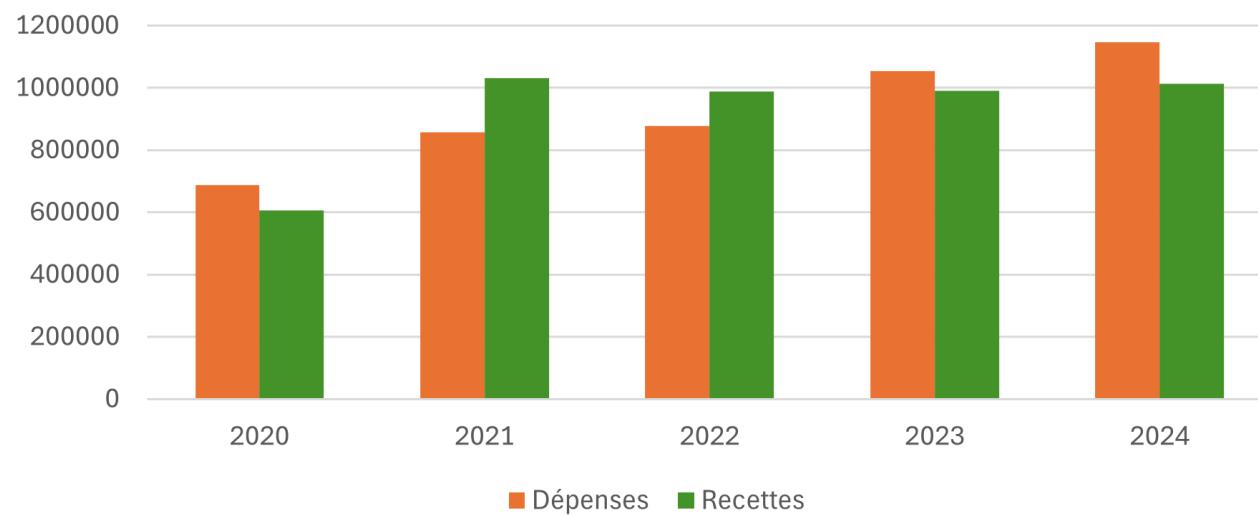
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024
(1 146 217,25 €)



Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2024
(1 013 858,62€)



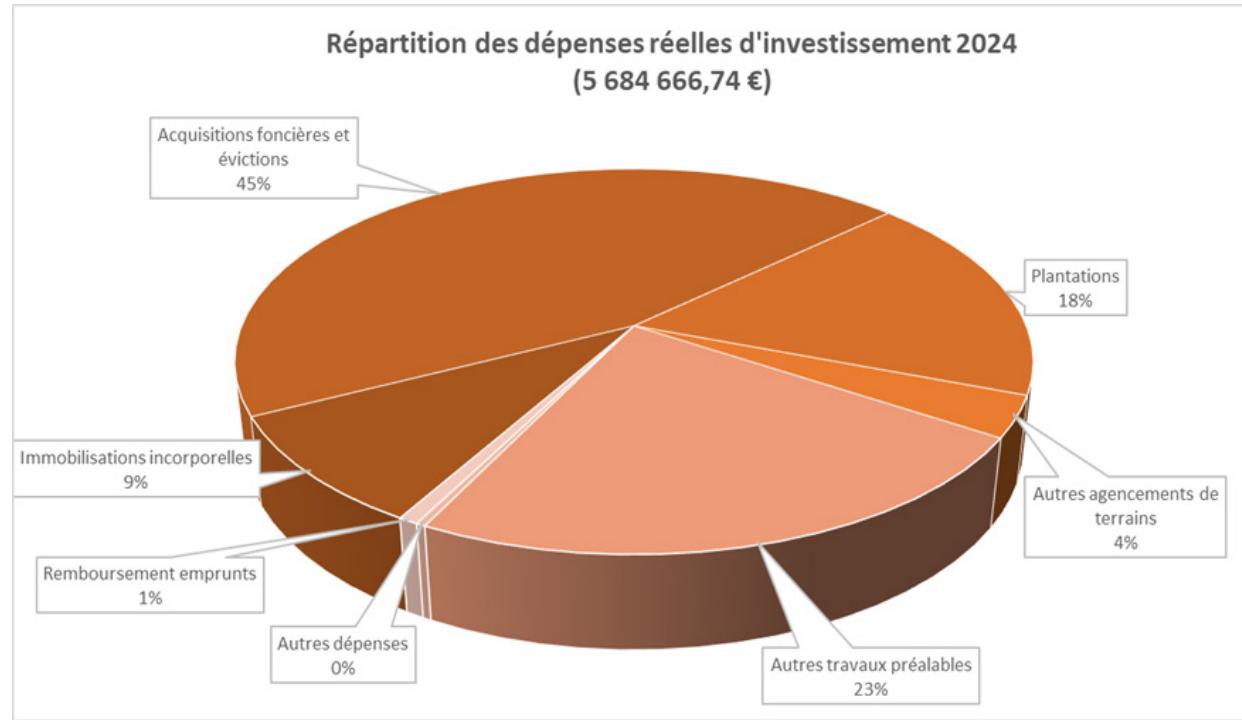
Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Le résultat 2024 de la section de fonctionnement s'établit à - 144 126,61 €.
Il est financé par les exédents antérieurs.

Les investissements

Dépenses d'investissement

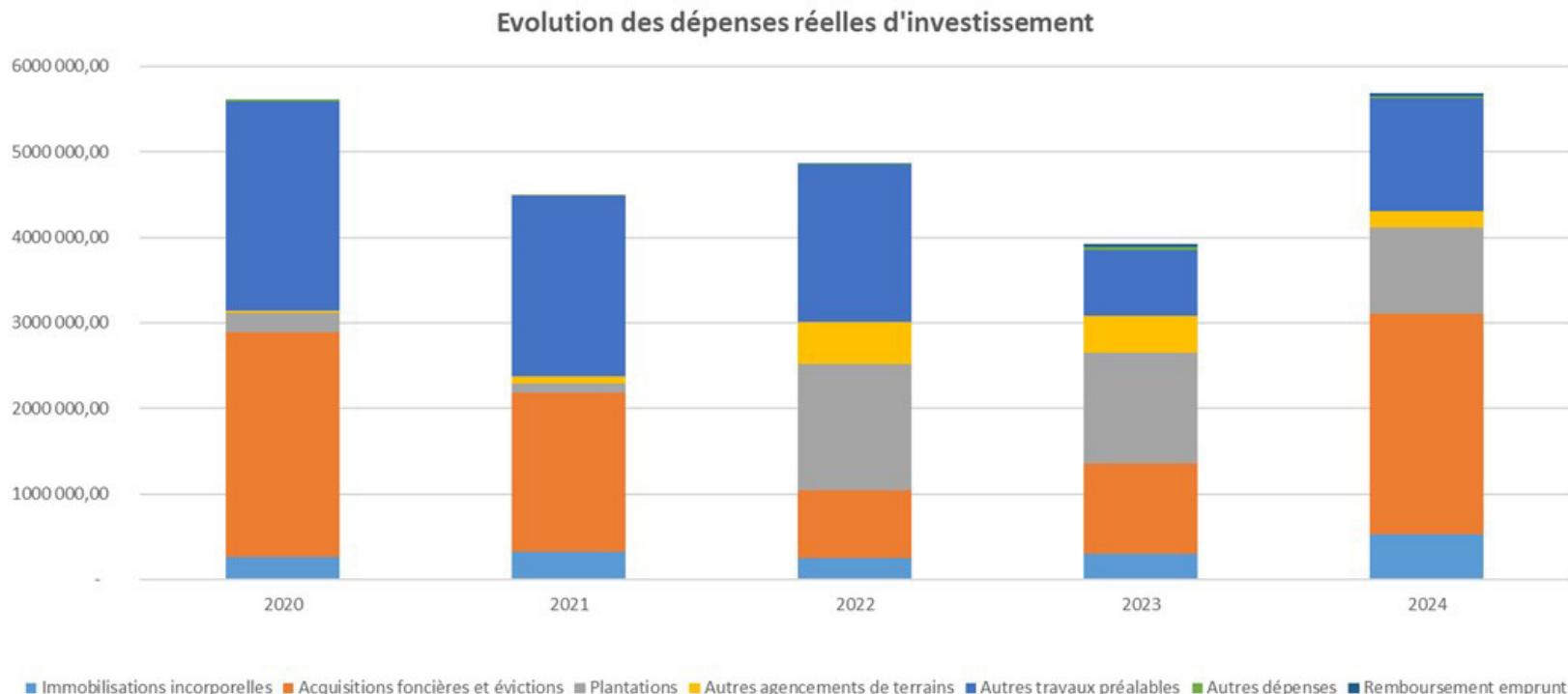


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 5 684 666 €.

Elles ont été principalement consacrées aux paiements :

- ➔ des plantations de l'hiver 2024 pour 962 815,32 €,
- ➔ des travaux dans les bois existants pour 40 808,31 €,
- ➔ des travaux de créations de milieux ouverts pour 149 848,81 €,
- ➔ des travaux de sécurisation du site pour 45 756,31 €,
- ➔ des travaux de démolition pour 121 067,40 €,
- ➔ des réparations sur les bâtiments existants pour 15 570,00 €,
- ➔ des travaux d'enlèvement de dépôts illicites pour 1 197 370,55 €

- ➔ des acquisitions foncières pour 2 097 721,68 € se répartissant ainsi :
 - Indemnités d'expropriation : 1 698 652,98 € (dont 174 798,34 € consignés)
 - Frais irrépétibles : 38 800,00 €
 - Frais juridiques du SMAPP : 246 999,00 €
 - Frais d'huissiers : 34 123,98 €
 - Frais d'actes administratifs : 52 205,72 €
 - Solde de l'enquête parcellaire secteur 1 : 26 940,00 €
- ➔ des évictions agricoles pour 485 220,25 €
- ➔ des frais d'études pour 523 960,08 €
- ➔ ...



Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 8 753 826,29 € et comprennent la contribution du SIAAP de 5 000 000,00 €, les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 1 242 614,00 €, un montant de 194 700,00 € de l'Etat dans le cadre de la DSIL, des acomptes de compensations forestières pour 979 220,72 €, un montant de 427 066,40 € de compensation bas carbone, un emprunt de l'AESN de 460 000,00 € et des recettes de FCTVA, de 225,17 €.

Le SMAPP a bénéficié au cours de 2024 de dons de mécénat d'un montant de 450 000,00 € de la part de :

- la Société Dassault Aviation
- La Fondation Engie
- La Société Spie Opérations
- La Fondation d'entreprise EDF
- La Société Spie France
- La Société Global Services Energy

Les recettes d'investissement intègrent par ailleurs le résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 8 595 033,92 €.

Partenaires financiers



Grand mécène



Mécène partenaire



Mécènes



Membre du club Entreprises



CONTACT ET INFORMATIONS

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt

Hôtel du département
2 avenue du Parc CS 20 201
95 032 Cergy Pontoise Cedex

01 34 25 76 39
smapp@valdoise.fr
www.smapp-foret.fr



Membres contributeurs

